

ASNS : Attestation « Savoir nager » en sécurité – description du test

Arrêté du 28-02-2022- complément au décret n°2022-276

L'attestation du « Savoir Nager » en sécurité reconnaît la compétence d'un jeune à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé. Il doit être distingué des activités proprement dites de natation fixées par les programmes d'enseignement. Son acquisition doit être envisagée dès que possible au cycle 3 (classes de CM1, CM2 et sixième).

Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS ou à l'extérieur de l'école. Il doit être **réalisé en continuité, sans reprise d'appuis** au bord du bassin et **sans lunettes**. L'exigence n'est pas celle d'une nage codifiée mais d'un trajet moteur avec coordination bras/jambes et allongement du corps sur l'eau.

Parcours

À partir du bord, entrer dans l'eau en chute arrière	Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d'un obstacle.	Franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 m.	Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplage vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m			Faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale	Se déplacer sur le dos sur une distance de 20 m. Au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplage en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20 m.			Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète.	Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.	S'ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable.
0 m	3,5 m		5 m			25 m			45 m	46,5 m		50m
L'élève, à partir d'une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l'eau, et reste dans l'axe de la chute.	Déplacement libre	L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle	Déplacement ventral libre sans contrainte temporelle	Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées		Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d'appui solide (fond du bassin, bord, ligne d'eau ou objet flottant).	Déplacement dorsal libre sans contrainte temporelle	Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de stabilisation ; voies respiratoires émergées.		L'immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l'obstacle	Déplacement ventral libre sans contrainte temporelle.	Le nageur peut attendre les secours

